



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
FONDATION HÉRITAGE FAUNE

Héritage faune, fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), s'engage à favoriser la relève dans les activités de chasse et de pêche par le financement d'activités d'initiation, à participer à la restauration d'habitats fauniques et à la préservation de la biodiversité par le soutien de projets, de recherches et d'études se rapportant à la faune.

Document d'information

Programme d'aide financière Bourses Relève

1. Objectifs

- Encourager les associations et organisations membres à développer des activités de chasse et/ou de pêche favorisant la relève (les jeunes, les femmes ou les non-initiés) ;
- Valoriser la pratique d'activités familiales, telles que la chasse et la pêche.

2. Projets relève admissibles

- Initiation à la chasse, au colletage du lièvre et à la pêche ;
- Initiation au tir à l'arc, à l'arbalète et à l'arme à feu ;
- Activités sans prélèvement dédiées à la relève, concernant la chasse, la pêche ou la faune et ses habitats ;
- L'activité doit se dérouler sur le territoire du Québec.

3. Organisations admissibles

Sont admissibles à ce programme les associations et organisations **membres** de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Pour toutes informations sur l'affiliation à la FédéCP, visitez le <https://fedecp.com/membre-organisationnel/> ou contactez-nous à info@fedecp.com.

4. Nature de l'aide accordée

L'aide financière accordée par projet peut atteindre un montant maximal de **1 500 \$** représentant maximum 70 % de la valeur totale du projet. Les organisations membres peuvent présenter deux projets différents par année et un troisième relatif à la chasse au dindon spécifiquement.

5. Dépenses admissibles

Les dépenses sont admissibles du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année de réalisation du projet. Voici des exemples de dépenses admissibles :

- Frais de transport, d'hébergement et d'alimentation des bénévoles et/ou des participants ;
- Frais de publicité et de promotion de l'activité ;
- Location d'équipement pour l'activité (ex. : chaloupe, moteur, canot, vtt, tarière, etc.) ;
- Achat d'articles de chasse ou de pêche nécessaires à la tenue de l'activité ;
- Honoraires professionnels, etc.

Le temps des bénévoles, bien que non remboursable, doit être inclus dans la valeur totale du projet. Dans ce programme, sa valeur monétaire sera calculée à **15 \$/heure**.

6. Contribution du milieu à la réalisation des projets

La contribution du milieu doit représenter **au moins 30 % de la valeur totale du projet**. Cette contribution peut venir des fonds propres du demandeur, des contributions nature du demandeur ou des partenaires ou encore d'autres commanditaires ou subventionneurs. La valeur monétaire du bénévolat est aussi considérée dans cette contribution.

7. Évaluation des projets

La gestion de cette bourse est sous la responsabilité du conseil d'administration de la fondation Héritage faune qui voit, notamment, à l'évaluation des demandes qui lui seront soumises. Les critères de sélection sont :

- Activités destinées à des non-initiés ;
- Impact sur la relève ;
- Contenu de l'activité ;
- Encadrement des participants ;
- Partenariat avec les gens du milieu ;
- Originalité du projet ;
- Visibilité du projet.

8. Obligations de l'organisation

La personne qui dépose la demande doit être mandatée par l'organisation membre. Elle devra pouvoir fournir, sur demande, une preuve qu'elle peut signer au nom de l'organisation.

Les récipiendaires de la bourse s'engagent :

- À permettre que leur nom soit cité dans l'annonce des bénéficiaires.
- À réaliser le projet tel qu'il a été présenté dans la demande et, en cas de changements, contacter la fondation pour en discuter.
- À mentionner l'aide financière d'Héritage faune, la fondation de la FédéCP. Une affiche et divers outils de promotion physiques et numériques sont disponibles sur demande.
- À fournir des informations pour publication dans les médias utilisés par la FédéCP, s'il y a lieu.
- À fournir des photos de l'activité qu'Héritage faune pourra utiliser dans sa documentation.
- À remplir et retourner le **rapport final d'activité** à la fondation rapidement à la suite du projet. Le formulaire de rapport est disponible ici : <https://fedecp.com/fondation/bourses-offertes/bourse-releve/>.

ATTENTION : Il est à noter qu'un rapport final d'activité non complété peut compromettre l'octroi d'une bourse à votre organisation l'année suivante.

9. Modalités d'inscription

Le [formulaire de demande](#) complété doit être reçu à Héritage faune, préférablement par courriel.

Il y a deux dates de tombée :

- **Le 20 octobre**, pour les projets hivernaux prévus l'année suivante. Les projets débutant de janvier à mars seront traités en priorité pour une réponse recevable en janvier.
- **Le 1^{er} février**, pour tous les autres projets réalisés la même année.

La fondation se réserve le droit d'accepter des projets supplémentaires en cours d'année, sous réserve des disponibilités budgétaires et de leur acceptation par le conseil d'administration.

Pour plus d'information, communiquez avec Héritage faune.

Courriel : info@fedecp.com

Héritage faune

162, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P5

Téléphone : 418-878-8903 p.300, sans frais : 1888-523-2863 p.300

Site Internet : <https://fedecp.com/fondation/>